



DCG

Réforme du diplôme en cours
Organisation des études
et règlement d'examen 2018

LYCÉE DE CACHAN

Ex Lycée Maximilien Sorre

63, avenue du président Wilson
94230 CACHAN cedex

☎ 01 47 40 49 60

✉ ce.0940580v@ac-creteil.fr

🌐 <http://lyceedecachan.fr/>



Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Les cours sont dispensés pendant les trois années de formation
à l'annexe Carnot du Lycée de Cachan :

60 Avenue Carnot à CACHAN,

2 mn à pied de la station Arcueil-Cachan du RER B.

OBJECTIFS

Le **DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)** s'insère dans le schéma universitaire européen L-M-D (Licence-Master-Doctorat).

Le DCG est une **Licence (Bac + 3)** qui sanctionne des études de comptabilité et de gestion.

Il constitue l'une des étapes du cursus de référence conduisant à l'**expertise comptable**.

RECRUTEMENT

Le **recrutement se fait sur dossier**, à trois niveaux :

En 1^{ère} année : les titulaires du baccalauréat, séries générales (S, ES) et technologiques (STMG)

En 2^{ème} année directement et dans la limite des places disponibles :

- les titulaires du **BTS CG** (Comptabilité et Gestion)
- les titulaires du **DUT GEA-GCF** (Gestion des Entreprises et des Administrations – Option Gestion Comptable et Financière)

En 3^{ème} année dans la limite des places disponibles

ORGANISATION DES ÉTUDES

La préparation au **DCG** se déroule sur trois années.

Disciplines en heures	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
	Cours	TD	Cours	TD	Cours	TD
Introduction au droit	4	1				
Introduction à la comptabilité	4	1				
Économie	7					
Syst. d'information de gestion	5	1				1
Droit des sociétés			4	1		
Droit fiscal			4	1		
Finance d'entreprise			4	1		
Comptabilité approfondie			4	1		
Droit social					5	
Management					6	1
Contrôle de gestion					6	1
Anglais appliqué aux affaires	1	1	2	1		1
Relations Professionnelles	½	½			½	½
Modules	5 h réparties sur les 3 années					

Stage : La durée du stage en milieu professionnel est de 8 semaines minimum réparties entre la première et la seconde année de formation. Il est obligatoire et fait l'objet d'une convention.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Le **DCG** est constitué de treize épreuves indépendantes auxquelles on peut se présenter dans un ordre quelconque, sans limitation de temps.

Épreuves		Coeff.	Forme	Durée
E1	Introduction au droit	1	Écrit	3 h
E2	Droit des sociétés	1	Écrit	3 h
E3	Droit social	1	Écrit	3 h
E4	Droit fiscal	1	Écrit	3 h
E5	Économie	1,5	Écrit	4 h
E6	Finance d'entreprise	1	Écrit	3 h
E7	Management	1,5	Écrit	4 h
E8	Systèmes d'information de gestion	1,5	Écrit	4 h
E9	Introduction à la comptabilité	1	Écrit	3 h
E10	Comptabilité approfondie	1	Écrit	3 h
E11	Contrôle de gestion	1,5	Écrit	4 h
E12	Anglais appliqué aux affaires ⁽¹⁾	1	Écrit	3 h
E13	Relations professionnelles ⁽²⁾	1	Oral	1 h

(1) Il est souhaitable que l'étudiant ait déjà choisi l'anglais comme langue vivante au cours de ses études antérieures.

(2) L'épreuve de *Relations professionnelles* comporte la présentation d'un rapport de stage, constitué à l'occasion du stage en entreprise.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du **DCG** peut entrer directement dans la profession comptable et prétendre à un poste :

- de responsable dans les services comptable, financier et de contrôle de gestion d'une entreprise,
- de collaborateur dans les cabinets d'expertise comptable,
- dans la fonction publique d'État ou territoriale.

Il peut également poursuivre sa formation (voir encadré ci-contre).

Vous pouvez joindre l'équipe enseignante :

• **par téléphone**

☎ 01.49.08.52.04

• **par courriel**

✉ dcg.cachan@gmail.com

POURSUITE D'ÉTUDES

Le **DCG** permet de poursuivre ses études dans deux directions :

1. Continuer sa formation :

- Le titulaire du diplôme peut aller plus avant dans sa formation conduisant à l'exercice libéral de la **profession d'expert-comptable** en préparant le **DSCG** (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion) ou se préparer à d'**autres métiers de la Gestion** en intégrant un **Master** (Bac + 5) ou une **École de commerce**.
- Par la suite, le titulaire du DSCG peut se présenter au **DEC** (Diplôme d'Expertise Comptable) après un **stage rémunéré** de 3 ans dans un cabinet d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

2. Passer des concours administratifs :

Le titulaire du **DCG** est autorisé à se présenter à des concours de recrutement de la fonction publique (catégorie A) : École des Impôts, Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (CAPET), Banque de France.